

Note Conceptuelle

Renforcer les systèmes judiciaires et les Cours africaines pour protéger la sécurité des journalistes et mettre fin à l'impunité

En préparation de la Journée Internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes

10 septembre, Arusha, Tanzanie

La 68^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la Résolution A/RES/68/163 en 2013, qui proclame le 2 novembre « Journée Internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes » (IDEI). Cette Résolution exhorte les Etats Membres à mettre en place des mesures spécifiques afin de lutter contre l'actuelle culture d'impunité. La Résolution a demandé à l'UNESCO de faciliter la mise en œuvre de l'IDEI.

Présentation

L'impunité pour les crimes commis contre les journalistes est considérée comme l'un des principaux facteurs alimentant le cycle de la violence contre l'exercice de la liberté d'expression. Les acteurs des systèmes judiciaires (juges, procureurs, avocats, police) sont essentiels pour résoudre la question de l'impunité. L'approfondissement et le partage de l'expérience et de la jurisprudence des Cours régionales, ainsi que des décisions des Cours suprêmes nationales, peuvent constituer un outil important dans la lutte contre l'impunité en rassemblant des connaissances relatives aux normes et au droit internationaux.

Le rôle de la jurisprudence des Cours régionales des droits de l'Homme est tout particulièrement important dans ce contexte. C'est la raison pour laquelle il est important de commémorer l'édition 2016 de la Journée Internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes, qui sera organisée conjointement par l'UNESCO et la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples (Cour africaine), pendant sa 42^{ème} session ordinaire, le 10 septembre à Arusha en Tanzanie. Cet événement constituera également une préparation pour les activités prévues dans le monde pour de la Journée du 2 novembre, dont en particulier le lancement du [rapport biannuel de la Directrice générale de l'UNESCO sur la sécurité des journalistes et le danger de l'impunité](#).

L'UNESCO et la Cour africaine organiseront un dialogue inter-régional pour favoriser le dialogue entre les juges africains au sujet des normes internationales relatives à la sécurité des journalistes et la fin de

l'impunité. Cette discussion portera sur le partage des connaissances quant aux mécanismes africains (Cour africaine, Cour de justice de la communauté CEDEAO, Commission africaine pour les droits de l'Homme et des peuples), à d'autres Cours de justice régionales (ex. Cour interaméricaine des Droits de l'homme, Cour européenne des droits de l'Homme), et quant aux moyens de promouvoir ces questions aux niveaux régionaux et nationaux (en particulier avec les Cours suprêmes). Des représentants de la Cour européenne des Droits de l'homme/Conseil de l'Europe et de la Cour interaméricaine des droits de l'Homme seront également invités à participer à l'évènement à Arusha, afin de promouvoir un dialogue mondial.

L'objectif de ce projet est de promouvoir la liberté d'expression, la liberté de la presse, la sécurité des journalistes et également de combattre l'impunité en particulier en Afrique. Le projet s'insère dans le cadre de la mise en œuvre du [Plan d'Action des Nations Unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité](#), des Résolutions des Nations Unies, ainsi que des Décisions de l'UNESCO relatives à la sécurité des journalistes. Grâce à une plus grande sécurité des journalistes, au renforcement de la lutte contre l'impunité et à la sensibilisation du public à la dépenalisation de la diffamation, le projet contribuera à la promotion de la paix et de la sécurité, ainsi qu'au renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit en Afrique. Par ailleurs, le projet contribuera à la réalisation des Objectifs de Développement Durable, notamment le 16.10, qui reconnaît le besoin d'un accès public à l'information et la protection des libertés fondamentales. De plus, il est important de mentionner que l'année 2016 a été déclarée [Année africaine des Droits de l'Homme](#).

Il est important de rappeler que le taux d'impunité pour les crimes commis contre des journalistes reste extrêmement élevé, et ce dans le monde entier (avec environ 7% de cas résolus par les systèmes judiciaires depuis 2006). D'après les statistiques de l'UNESCO, sur les 103 cas de journalistes tués en Afrique entre 2006 et 2015, un seul cas a été juridiquement résolu.

Ce projet vise tout particulièrement à mettre en place des stratégies de coopération avec la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples ainsi que d'autres acteurs concernés dans ce domaine, afin de sensibiliser les juges et de leur permettre d'échanger les bonnes pratiques en matière de normes internationales et régionales relatives à la liberté d'expression, et en particulier celles liées à la sécurité des journalistes et la lutte contre l'impunité. Le séminaire permettra de renforcer la formation des acteurs judiciaires sur les normes régionales et internationales sur la liberté d'expression ; il permettra également de renforcer les mécanismes judiciaires régionaux en Afrique et visera renforcer les stratégies pour accroître le nombre de pays africains signataire du Protocole portant création de la Cour africaine. A ce jour, 30 Etats de l'Union africaine ont ratifié le Protocole (sur 54 Etats) d'adhésion à la Cour africaine et sept Etats ont déposé la Déclaration 34(6) permettant à tout citoyen de présenter son cas directement devant la Cour africaine.

Le séminaire sera également l'opportunité d'échanger des connaissances sur la question de la dépenalisation de la diffamation, tout particulièrement en ce qui concerne la dernière décision de la Cour africaine¹. Les lois pénales qui répriment la diffamation peuvent être utilisées comme un outil important pour faire taire les journalistes et devraient être prises en considération dans la lutte contre l'impunité. La persistance de lois pénales contre la diffamation, notamment en Afrique, a souvent été utilisée comme un moyen pour emprisonner des journalistes critiques. Le renforcement des connaissances et la

¹ <http://www.mediadefence.org/case-study/landmark-victory-paves-way-press-freedom>

sensibilisation sur les mécanismes judiciaires africains et sur les décisions relatives à la protection de la sécurité des journalistes et la fin de l'impunité, permettront de renforcer le rôle de la Cour africaine en faveur de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes, et d'impliquer d'autres juges africains dans les décisions qui ont été récemment prises sur ce sujet, et par conséquent, de renforcer l'Etat de droit en Afrique.